

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 OCTOBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 octobre 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) de personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2016-10-148**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016
- 4- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2016
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le pavage des rues Héon et Harnois et l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon
- 8- Adoption du règlement numéro 745 – Règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels
- 9- Demandes de soumissions pour l'approvisionnement en sel et en sable et sel
- 10- Programmation de travaux révisée version octobre 2016 et travaux réalisés dans la dernière programmation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 11- Dérogation mineure – 360, rang Saint-Flavien, lot 3 673 019 du cadastre du Québec
- 12- Dérogation mineure – 1510, rue Principale, lot 3 348 531 du cadastre du Québec
- 13- Félicitations aux membres sortants de Mont-Carmel en fête
- 14- Période d'information
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2016
2016-10-149**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et la séance extraordinaire du 6 septembre 2016 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 26 SEPTEMBRE 2016
2016-10-150**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 26 septembre 2016 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2016-10-151**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 347 578,67 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2016-10-152**

P-01 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord
Député de Mont-Royal
Le ministre Pierre Arcand

**SUJET : ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
2016-09-144**

La résolution transmise concerne certaines inquiétudes citoyennes à l'égard du projet de loi numéro 106, principalement à l'égard du projet de loi sur les hydrocarbures.

Le ministre Arcand répond aux inquiétudes des citoyens.

P-02 Commission de protection du Territoire agricole du Québec
Monsieur Richard Petit, commissaire

**SUJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE SABLIERE SUR
LE LOT 5 559 927-P PAR SABLIERE SNF INC.**

Demande d'Autorisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'un emplacement d'une superficie approximative de 10 hectares correspondant à une partie du lot 5 559 927-P.

La demande vise en fait l'agrandissement de l'aire d'exploitation ayant fait l'objet d'une autorisation au dossier 077831. L'autorisation est sollicitée pour une période de dix (10) ans.

Pour ces motifs, la Commission autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'un emplacement d'une superficie approximative de dix (10) hectares correspondant à une partie du lot 5 559 927, le tout pour une période de cinq (5) ans. Refuse quant au reste de la demande.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DES RUES
HÉON ET HARNOIS ET L'IMPLANTATION DE BORNES D'INCENDIE
SUR LA RUE HÉON
2016-10-153**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt concernant le pavage des rues Héon et Harnois ainsi que l'implantation de bornes d'incendie sur la rue Héon.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 745
RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE
SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA
FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS
2016-10-154**

Considérant qu'en vertu de l'article 936.1.13 du Code municipal, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit déléguer à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection devant respecter les obligations de la Loi.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 745, règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels soit adopté.

Adoptée

**DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SEL
ET EN SABLE ET SEL
2016-10-155**

Considérant les besoins en sel et en sable et sel pour l'entretien des chemins d'hiver.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer des demandes de soumissions sur invitations pour l'approvisionnement de sel et également de sable et sel pour la saison hivernale 2016-2017.

Adoptée.

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE VERSION OCTOBRE 2016
ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA DERNIÈRE PROGRAMMATION
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
2016-10-156**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

**DÉROGATION MINEURE
360, RANG SAINT-FLAVIEN, LOT 3 673 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2016-10-157**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 360, rang Saint-Flavien, lot 3 673 019 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 3 octobre 2016.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le conseil autorise la dérogation mineure touchant la propriété du 360, rang Saint-Flavien, lot 3 673 019 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la distance minimum entre la maison et le garage isolé existant à 1,37 m au lieu de 1,5 m.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE
1510, RUE PRINCIPALE, LOT 3 348 531 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2016-10-158**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 1510, rue Principale, lot 3 348 531 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 3 octobre 2016.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil

autorise la dérogation mineure touchant la propriété du 1510, rue Principale, lot 3 348 531 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant du garage attenant existant à 8,53 m au lieu de 9 m.

Adoptée

**FÉLICITATIONS AUX MEMBRES SORTANTS DE
MONT-CARMEL EN FÊTE
2016-10-159**

Considérant le départ de quelques bénévoles des conseils de Mont-Carmel en fête.

Considérant l'implication de ces bénévoles au cours des dernières années.

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil transmette ses plus sincères félicitations et remerciements aux membres sortants de Mont-Carmel en fête, soit plus particulièrement, mesdames Diane Tremblay, Henriette Pagé et Carmen Côté, ainsi que monsieur Jean Giroux.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2016-10-160**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu unanimement que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 30.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
